

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 19 décembre 2016 (34ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

12

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. et Mme Patrick HAGER, Aurore GUILBAUD et Daniel HEIN, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 13 décembre 2016

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Point 8 : Achat d'un appareil de chloration.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 - MAITRISE D'ŒUVRE FOYER SAINT-MAURICE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet AUERT Architecture pour la direction des travaux au foyer au taux de 10 % sur un montant de travaux de 143 196.00 € TTC soit 14 319.60 € TTC.

Les travaux sont prévus au printemps 2017.

POINT 2 - TRAVAUX INFORMATIQUE MAIRIE

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 1 abstention de valider les 3 devis de la Société PC SELECT pour les travaux d'informatique au 1^{er} étage de la mairie :

- Travaux de câblage 2 399.00 € HT
- Mise en place d'un serveur 4 139.83 € HT
- Achat de 2 PC 2 346.51 € HT

POINT 3 - ACHAT MOBILIER MAIRIE

Dans le cadre des travaux du 1^{er} étage de la mairie, M. Laurent WAGNER, Adjoint, propose l'achat de mobilier de bureau pour équiper les nouveaux locaux du 1^{er} étage.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société BRUNEAU pour un montant HT de 3 316.70 € HT.

POINT 4 - TARIF DES POUBELLES

A l'achat groupé, les poubelles sont facturées 33.12 € pour les bacs de 240 litres et 27.60 € pour les bacs de 120 litres.

Compte-tenu des frais de stockage et de gestion, le Maire propose de fixer le prix de cession des poubelles à 34.00 € pour les bacs de 240 litres et 28.00 € pour les bacs de 120 litres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

POINT 5 - POINT SUR LA GESTION DES DECHETS PAR LE SYDEME

Le Maire donne la parole à M. Laurent SLAVIK, Conseiller municipal, qui a demandé à mettre ce point à l'ordre du jour, suite aux articles parus dans la presse ces dernières semaines. Il propose une visite des installations du Sydeme prochainement.

POINT 6 - REMBOURSEMENT FACTURE D'EAU

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau calculée à tort à Monsieur Franck GOTTWALLES pour le branchement au 37, rue de Forbach,

- décide le dégrèvement de 41 m³ d'eau correspondant à une somme de 118.09 € concernant la facture 2016-026-801.

POINT 7 - ACQUISITION D'UN APPAREIL DE CHLORATION

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'un poste de chloration pour le nouveau bassin en remplacement de l'ancien système vétuste et qui facilitera la manipulation pour la désinfection en javel.

Montant du devis de VEOLIA : 2 950.00 € HT.

POINT 8 - DIVERS - INFORMATIONS

-Le Maire informe que M. Sébastien GEISKOPP effectue un stage non rémunéré de mise en situation en milieu professionnel au sein de la commune sur 2 périodes de 15 jours.

-Le Maire fait le point sur les chantiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 30/12/2016

Le Maire,

C. Fallien

